



Réseau Sortir du nucléaire

Fédération de 900 associations et 60 000 personnes
Agréée pour la protection de l'environnement
9 rue Dumenge 69317 Lyon Cedex 04
Tel : 04 78 28 29 22
Siret n° 41829209400014 APE : 9499Z
www.sortirdunucleaire.fr - contact@sortirdunucleaire.fr

à M. Bernard DOROSZCZUK
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

15 rue Louis Lejeune
92120 MONTROUGE

*Copie à Mme Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition
Ecologique et Solidaire*

Lyon, le 27 avril 2020

Monsieur le Président,

L'épidémie de Covid-19 met depuis plus d'un mois notre pays à l'épreuve. L'appareil industriel est très fortement ralenti, mais les services essentiels à la population sont maintenus, dont la fourniture d'électricité. EDF met en œuvre son plan de continuité, a baissé sa production, la demande étant moindre, et prévoit d'accentuer encore cette baisse jusqu'à fin 2020.

Par le présent courrier, nous vous faisons part de nos inquiétudes sur la sûreté des installations nucléaires avec la suspension des inspections sur site de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Nous nous inquiétons également pour la protection des travailleurs du nucléaire au vu du décalage entre la communication d'EDF et les manques dont nous avons eu écho.

Dans sa note d'information du 17 mars 2020, l'ASN a fait savoir qu'elle avait déclenché le niveau rouge de son plan de continuité d'activité et que tous ses agents étaient désormais en télétravail. La note du 26 mars 2020 indique que dans le contexte sanitaire actuel, « ..., les inspections avec déplacement sur site sont suspendues, sauf nécessité (par exemple en cas d'événement significatif pour lequel le recueil des premiers éléments nécessiterait une inspection sur site). Pour les installations qui continuent à fonctionner, et en particulier pour les réacteurs EDF et les installations d'Orano, les inspections avec déplacement sur site sont remplacées par des contrôles à distance ».

Cette suspension des inspections sur place et leur remplacement par des contrôles à distance nous interpellent fortement. L'an passé, votre site témoignait de 75 inspections réalisées sur les installations nucléaires entre la période du 17 mars au 26 avril. Pour la même période, à ce jour, seules 10 lettres d'inspection ont été publiées. Or si plusieurs sites ont été mis à l'arrêt (chantiers de démantèlement notamment) et de nombreuses opérations repoussées, l'essentiel des activités se poursuit sur le parc nucléaire français, et ce dans des conditions dégradées.

La situation actuelle nous semble en effet particulièrement préoccupante du point de vue de la sûreté et de la protection des travailleurs :

- **Si le personnel d'EDF semble bénéficier de protections contre le Covid-19, ce n'est apparemment pas le cas de celui des entreprises prestataires**, comme en témoigne l'association Ma Zone Contrôlée. Absence de masques, portiques de détection insuffisamment désinfectés, coactivité empêchant la mise en œuvre des mesures de distanciations, questionnement sur la protection des travailleurs nomades souvent hébergés en groupe : **de nombreuses personnes redoutent que les sites nucléaires se transforment en foyers d'épidémie**. Le 17 avril, à l'usine Framatome de Romans-sur-Isère, un travailleur intérimaire est déjà décédé du Covid-19, après que le dépôt d'un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent eut été rejeté par la direction.
- EDF ayant activé son plan pandémie, de nombreux sites fonctionnent actuellement avec des effectifs réduits, ce qui induit **une réorganisation importante et un allongement des durées journalières de travail pouvant aller jusqu'à 12h**. Combinée au stress et à la peur de tomber malade, cette situation risque d'amplifier les risques liés aux facteurs sociaux, organisationnels et humains (FSOH), qui jouaient déjà un rôle prépondérant hors situation de crise sanitaire. En octobre dernier, vos inspecteurs ont déjà pu constater, à la centrale nucléaire de Golfech, combien des réorganisations et remplacement d'une partie des effectifs pouvait mettre la sûreté en danger.
- Comme nous l'ont confié plusieurs prestataires, **cette situation entraîne un risque accru de non-qualités de maintenance et de fraudes**. Il nous a été rapporté que la levée des points d'arrêt et le remplissage des dossiers de suivi d'intervention pouvaient être effectués en l'absence physique des chargés d'affaire, ceux-ci étant en télétravail. Dès lors, comment s'assurer que certains gestes sont effectués correctement, voire effectués tout court ? Alors que la problématique des fraudes était déjà préoccupante en situation habituelle, il faut s'attendre à ce qu'elle prenne une ampleur nouvelle, accroissant le risque d'incidents graves, voire d'accident.

N'est-ce pas justement en situation de fonctionnement dégradé que des inspections *in situ* doivent être maintenues, notamment de façon inopinée (inspections réactives), même si elles sont moins nombreuses. Annoncer qu'il n'y a plus, du fait du Covid-19, de déplacements d'inspecteurs sur site, ne revient-il pas à laisser « la bride sur le cou » à l'exploitant EDF SA ? Et si la crise perdure, continuera-t-on à ne voir aucun membre de l'ASN sur les sites dans cette période ?

Alors que les risques de fraude sont accrus, **la situation montre clairement les risques d'un contrôle purement documentaire**. N'est-ce pas justement un déplacement régulier sur le terrain qui permet, avec l'expérience de vos inspecteurs spécialisés « sûreté nucléaire », de détecter certaines choses anormales, par l'observation – au-delà de la vérification formelle de la conformité des dossiers fournis par l'exploitant - du non-verbal et du non-écrit et par l'échange direct avec les agents du site ?

Et alors que les risques de contamination et les risques psychosociaux s'accroissent pour les travailleurs, notamment les prestataires sur lesquels leurs employeurs peuvent exercer une pression, est-ce le moment d'arrêter les visites de vos inspecteurs spécialisés « inspection du travail » ?

Nous nous interrogeons sur la raison de l'arrêt de ces inspections sur site. Nous entendons parfaitement le souci légitime de protéger la santé de vos inspecteurs. Toutefois, la santé d'un

nombre encore plus grand de travailleurs est en jeu, ainsi que la sûreté des installations, et donc la protection des populations.

En outre, nous avons différentes interrogations concernant cette période particulière :

- Quelle est votre appréciation du niveau actuel de sûreté des installations nucléaires (CNPE, usines en amont et en aval de la production nucléaire) ?
- Comment procédez-vous précisément pour effectuer les contrôles à distance et vous assurer de la véracité des informations qui vous sont fournies, eu égard au risque évident de fraude ?
- Quelles sont les activités qui sont maintenues sur les différents sites nucléaires, et celles qui sont suspendues ou reportées ? Quel est le niveau de production respectif des différentes installations ?
- Les transports de matières et déchets radioactifs se poursuivent-ils ?
- Dans quelles conditions les chantiers en cours (EPR, ITER) se poursuivent-ils ou non ? Si tel est le cas, quelle est la justification apportée ?
- Quel est l'impact prévu de cette crise sanitaire sur les activités et planning à venir (calendrier des VD4 par exemple), à la fois pour vous et pour EDF ?
- Une situation de crise nucléaire dans la période actuelle de pandémie a-t-elle été envisagée, et préparée ? Un incident grave ou un accident nucléaire pendant la crise sanitaire pourrait-il, selon vous, être géré ?
- Vous précisez sur votre site que les inspections en matière de droit du travail sont maintenues uniquement en cas de motif d'urgence et de gravité : qu'entendez-vous par là et qui apprécie ce critère d'urgence et de gravité ?
- Au vu de la baisse des consommations d'électricité, ne serait-il pas préférable de mettre plus de réacteurs à l'arrêt complet afin de réaliser les arrêts de tranche dans des conditions optimales de sécurité, plutôt que d'entretenir une situation qui met des travailleurs en danger et de risquer de voir des sites se transformer en foyer épidémique (comme en témoigne la situation du porte-avion Charles De Gaulle) ?

Dans l'attente, nous vous demandons :

- Que les inspections sur les sites puissent reprendre rapidement, même si leur nombre est réduit par rapport à une situation normale au vu de la pandémie en cours. Ces inspections sont d'intérêt vital pour la sûreté des installations, la santé de nos concitoyens et la protection de l'environnement... La santé des inspecteurs doit évidemment être protégée au même titre que celle de tous les intervenants.

- Que les travaux (EPR, ITER), études, recherches, nécessitant des contrôles de l'ASN soient arrêtés s'ils ne le sont pas déjà, s'ils ne sont pas indispensables à la production d'électricité strictement nécessaire pour les consommateurs français (arrêt ou limitation des exportations).

- Que les activités des exploitants ou industriels tels qu'EDF et Orano soient limitées à celles que l'ASN a les moyens d'inspecter « in situ ».

Nous vous informons que le présent courrier et les réponses que vous apporterez seront mis en ligne sur le site du Réseau "Sortir du nucléaire", pour l'information de nos adhérents et sympathisants.

En vous remerciant de votre attention, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour le Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire"

Bernard Cottier

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Cottier', with a stylized flourish at the end.